

## Petite histoire savoureuse sur la coopération Les plantes fixatives d'azote et inoculation des légumineuses

Tristes et modestes débuts d'une coopérative citée comme modèle au monde entier.

Nous reproduisons l'article suivant, qui attend son tour depuis plusieurs semaines à seule fin de démontrer à la classe agricole de chez nous, que dans quelque endroit du monde civilisé où la population a manifesté le désir de se grouper sous la bannière protectrice de la coopération, les promoteurs de ces mouvements bien louables ont été en butte à des difficultés de toute espèce suscitées tant par les ennemis nés de l'association, les promoteurs de ces sociétés, sociétaires toujours prêts à lâcher dès que surgissent les premiers obstacles ou que la société subit un premier échec dans les transactions qu'elle fait.

L'histoire du Moulin coopératif de Rochdale, telle qu'elle est racontée ici, nous fait toucher du doigt la grande nécessité de capitaux pour être en état de jouir d'une indépendance légitime et d'autre part elle nous apprend à quels moyens peu estimables on a souvent recours dans le camp des individualistes qui font, plus d'une fois sur cinq, parfois sans le savoir, le jeu des forces organisées qui ont tout intérêt à ruiner des organisations que la classe laborieuse met sur pied dans le but de mieux s'occuper de ses affaires.

L'histoire de Rochdale c'est l'histoire de plus d'une de nos coopératives dans la province de Québec, et il ne faut pas croire qu'elle ne se répètera plus. Tant qu'il y aura des coopératives, il y aura tout à côté des intérêts organisés pour nuire à leur progrès. Les cultivateurs qui attendent que des sociétés coopératives ne soient pas l'objet de critiques pour en faire partie courent le gros risque de ne jamais voir le jour où ils pourront tirer directement profit des bénéfices et autres avantages économiques et sociaux que procure la coopération lorsqu'elle est bien comprise et surtout pratiquée loyalement.

### LE MOULIN COOPÉRATIF DE ROCHDALE

Les Equitables Pionniers, la célèbre coopérative de consommation, s'intéressèrent à une société coopérative de meunerie. Ils lui avaient accordé leur entière protection; ils y entrèrent en s'y intéressant sous forme d'actions pour un capital de dix à quinze mille francs.

En 1851, les coopérateurs firent à la meunerie une première avance de fonds à valoir sur des marchandises qui devaient leur être livrées. Malheureusement les marchandises que l'on envoya surtout les farines, étaient de qualité inférieure. Cela tenait à deux causes: En premier lieu, la société n'ayant qu'un petit capital était obligée de s'adresser là où elle pouvait acheter à crédit et de se passer par conséquent des maisons qui lui auraient livré de la bonne marchandise contre argent comptant. La meunerie, ainsi placée sous la dépendance des fournisseurs à crédit, était souvent forcée d'accepter à un prix élevé des grains de mauvaise qualité. En second lieu, on manquait d'un chef meunier capable pour diriger la fabrication. La société des Equitables Pionniers avait pris la résolution de ne plus vendre au magasin d'autres farines que celles de la meunerie coopérative; mais comme la marchandise n'était pas sans reproche, la vente dut forcément s'en ressentir. C'est encore là une de ces petites lésardes qui se produisent fréquemment dans

les constructions de ceux qui s'occupent de réformes populaires; à travers ces fentes, on voit percer l'égoïsme inhérent à la nature humaine. Sans doute celui qui achète une marchandise plus cher que son voisin, en fixe naturellement la valeur au prix que paie ce même voisin. Cependant du moment qu'on embrasse avec conviction la cause d'un mouvement populaire, tel que la coopération, ce sont des inconvénients auxquels on est exposé et que toute personne désireuse de voir progresser l'œuvre, doit s'attendre à supporter patiemment.

Lorsque l'appui des clients du magasin de la Ruelle des Crapauds commença à manquer par suite du refus d'acheter la farine de la meunerie coopérative, il s'en suivit une véritable crise dans la nouvelle société.

### DÉSASTRE

À la fin de septembre 1851, cette dernière était en perte de 11.250 fr. Cette déconvenue transforma en tristesse la joie éprouvée par les fondateurs à l'apparition de leur premier sac de farine; de plus l'annonce de ce résultat jeta la panique au sein de l'association des Equitables Pionniers que l'on considérait comme impliquées par leurs prêts dans le désastre de la meunerie.

Certains membres éprouvèrent une émotion si considérable qu'ils se figurèrent que le "store" allait partager le même sort et firent la proposition d'abandonner tout à fait le commerce de la meunerie. D'autres engageaient leurs collègues à payer chacun une cotisation de vingt-cinq francs. On aurait ainsi couvert la dette et l'on se serait entièrement débarrassé de cette fâcheuse affaire.

### FORTES PAROLES

La société de la meunerie eut alors une assemblée au local des Pionniers et comme les membres promoteurs de l'entreprise faisaient eux-mêmes partie du "store", M. Smithies put faire valoir cet argument qu'en s'avouant vaincus, les coopérateurs compromettaient leur bonne réputation. Il insista tout particulièrement avec beaucoup d'énergie sur cette considération que l'on devait renoncer à l'honneur de porter le nom de Pionniers si l'on ne partageait pas entièrement cette manière de voir. Si, en ce moment, dit-il, on mettait la meunerie aux enchères publiques, on n'en retirerait pas 50% du prix qu'elle avait coûté. C'était donc une occasion toute trouvée de mettre à l'épreuve la confiance des membres dans le système coopératif.

### CONFIANCE

On peut dire qu'en cette circonstance les membres ne manquèrent pas à leurs devoirs. Ils apportèrent à la société tous les fonds qu'ils purent trouver afin de remédier aux difficultés du moment. Il n'y eut que très peu, comme cela se présente d'habitude en pareille occasion, qui reculèrent en face du danger.

Au premier rang, parmi les membres dévoués qui se distinguèrent tout particulièrement, quand ils s'agissait d'éviter le désastre de la faillite, tout le monde est d'accord pour citer le nom d'Abraham Greenwood. Le travail long et soutenu auquel il se consacra alors lui coûta la perte de la santé, à tel point qu'on pourrait presque dire qu'il fit en cette circonstance le sacrifice de sa vie à la Coopération.

Greenwood prit en main l'administra-

tion de meunerie, et se mit à liquider la situation en payant de petits acomptes aux créanciers.

On pouvait espérer, quand un événement qu'ils ne pouvaient prévoir, vint les surprendre tout à coup. Un beau matin un journal annonça à toute la ville que les huissiers avaient pris possession de l'établissement. Cette nouvelle jeta l'effroi dans les rangs de nos courageux coopérateurs et remplit d'une secrète satisfaction le cœur de ces prophètes de malheur qui avaient toujours prédit la faillite et qui certes n'espéraient pas être servis dans leurs calculs par un événement d'un aussi mauvais augure.

La vérité était que le propriétaire de l'immeuble loué à la société de la meunerie avait négligé de payer sa rente foncière depuis trois années. Il devait en tout 2.500 francs. C'était pour obtenir paiement de cette somme que l'on avait pratiqué une saisie immobilière sur l'immeuble des coopérateurs. Ceux-ci, comme on le voit, n'étaient même pas moralement responsables de ce fait. Cet ennemi d'un nouveau genre fut bientôt mis en déroute. La persévérance reçut enfin sa récompense; un peu de la fois on distribua des dividendes depuis 4 pence (41 centimes environ) jusqu'à

celles qui sont spéciales: 1.—A la luzerne et au trèfle d'odeur, 2.—Aux trèfles rouge, d'alsike et blanc, 3.—Aux pois et à la lentille, 4.—Aux fèves.

L'inoculation de la luzerne et du trèfle d'odeur est considérée comme nécessaire lorsqu'on cultive ces plantes dans un sol pour la première fois. Il en est de même pour le trèfle rouge lorsqu'on remarque qu'il pousse difficilement dans une terre neuve. L'inoculation des pois et des fèves n'a pas donné d'aussi bons résultats, parce que les sols contiennent presque toujours les bactéries spéciales à ces plantes. (1)

On jugera mieux de l'importance des foins de légumineuses sur une ferme, en sachant qu'une tonne de foin de luzerne contient environ 100 lbs de chaux, une tonne de trèfle rouge, 75 lbs de chaux, une acre de maïs fourrager, 25 lbs environ et une acre de bonne avoine 20 lbs de chaux.

Le dernier numéro du "Journal d'Agriculture" nous parle, dans plusieurs articles des projets de propagande agricole de chaque service du Ministère de l'Agriculture pour 1936. On pense et on prévoit tandis que la nature se repose pour travailler sur un plan défini d'opération durant la saison active.

Le cultivateur de son côté, le premier intéressé dans le succès de son entreprise agricole, ne doit-il pas lui aussi s'arrêter quelques moments et préparer ses plans pour la saison prochaine. Les notes que nous lui fournissons en ce moment n'ont d'autre but que l'aider dans la réalisation de projets de culture qui lui seraient certainement favorables, s'il ne les pratique pas déjà.

Cette terre doit être prise à deux ou trois pouces de profondeur, être épanchée à raison de 2 à 4 cents livres à l'arpent et être immédiatement incorporée au sol à l'aide de la herse.

Mais il est toujours préférable et plus simple d'user du système d'inoculation de la graine en lui appliquant des bactéries qui ont été cultivées dans les laboratoires et que l'on peut obtenir gratuitement en les demandant à Ottawa. Adresser sa lettre ainsi: Laboratoire de Bactériologie, Ministère Fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

Dans le feuillet intitulé l'Inoculation des légumineuses publié par Ottawa, il est dit: Il suffit d'indiquer l'espèce de légumineuse à inoculer: luzerne, trèfle d'odeur, trèfle rouge, et aussi la quantité de semence que l'on veut traiter. Ces bactéries (nitro-cultures) sont expédiées sur gelée dans de petites bouteilles. Le contenu de la bouteille doit être mélangé à du lait écrémé préalablement sucré et que l'on fait bouillir pendant deux minutes, puis on verse ce liquide sur la semence étalée en couche et l'on mélange à la main la graine humectée que l'on fait sécher-ensuite à l'abri des rayons du soleil. On n'a d'ailleurs qu'à suivre les indications de la feuille d'instruction qui enveloppe la bouteille. Il est très recommandé d'ensemencer immédiatement les graines inoculées lorsqu'elles sont suffisamment séchées.

Les bactéries des légumineuses ne se développent pas indifféremment sur toutes les légumineuses, mais elles sont spéciales à certains groupes de plantes. On classe les bactéries des légumineuses de la manière suivante:

- 1.—A la luzerne et au trèfle d'odeur,
- 2.—Aux trèfles rouge, d'alsike et blanc,
- 3.—Aux pois et à la lentille,
- 4.—Aux fèves.

Le cultivateur de son côté, le premier intéressé dans le succès de son entreprise agricole, ne doit-il pas lui aussi s'arrêter quelques moments et préparer ses plans pour la saison prochaine. Les notes que nous lui fournissons en ce moment n'ont d'autre but que l'aider dans la réalisation de projets de culture qui lui seraient certainement favorables, s'il ne les pratique pas déjà.

Le cultivateur de son côté, le premier intéressé dans le succès de son entreprise agricole, ne doit-il pas lui aussi s'arrêter quelques moments et préparer ses plans pour la saison prochaine. Les notes que nous lui fournissons en ce moment n'ont d'autre but que l'aider dans la réalisation de projets de culture qui lui seraient certainement favorables, s'il ne les pratique pas déjà.

Le cultivateur de son côté, le premier intéressé dans le succès de son entreprise agricole, ne doit-il pas lui aussi s'arrêter quelques moments et préparer ses plans pour la saison prochaine. Les notes que nous lui fournissons en ce moment n'ont d'autre but que l'aider dans la réalisation de projets de culture qui lui seraient certainement favorables, s'il ne les pratique pas déjà.

(1) — "Les champs" 1er tome du Manuel d'Agriculture publié par les professeurs de l'École Supérieure d'Agriculture Ste-Anne.

(Suite à la page 77)

CH

Des vaches distinguées

Vaches Holstein janvier

Cherie Des Graves 2595 Provencher, élevée Séminaire de Québec qualifiée en produisant lait, à 3.65% ou 381 314 jours, sous le traites quotidiennes.

Des Ormes Ivette Coudé Des Monts John D. en 305 jours, sous le traites quotidiennes, à 3.91% ou 320 lbs de propriété et élevée Castonguay, St-Aug.

Jacqueline Pietje DeK. Johnny Nogi, Elevée Donat Bélanger, Ya a produit 14873 lbs ou 535 lbs de gras, s trois traites quotidiennes et deux fois par semaine de la période (âge 5 ans).

Julienne Posh Ormsby Pioneer Duke Gift et propriété de l'École d'Agriculture de Rimou. Qué.; s'est qualifiée 16639 lbs de lait, à 3.4% de gras, sous le régime quotidiennes, durant 2 ans.

Lucie Des Bois-François Count Peerless Ker Freddy Houde, Ar et élevée par Ernest de Chester, Qué.; a produit 1174 lbs de lait, à 3.40% ou en 365 jours, sous le traites quotidiennes.

Pensive Des Graves, 2610 Provencher, élevée Séminaire de Québec duit 11174 lbs de lait, à 3.74% ou 473 lbs de gras, sous le régime de deux traites quotidiennes, (âge 2 ans).

Pierrette Abbekerk Clyné Raymondale Prince et propriété de Alph Plessisville, Qué.; s'produisant 10332 lbs ou 409 lbs de gras, en le régime de deux traites quotidiennes, (âge 2 ans).

Abegeuil Juliet Hiemke Jim Bill Hiemke, élevé Jones, Charlottetown propriété de Beaver Champigny, Qué.; a produit 8,992 lbs de lait, à 3.74% ou 473 lbs de gras, sous le régime de deux traites quotidiennes, et deux fois par jour de la période de la 2 ans).

Emilie Buttercup Deland John Deland, élevée Gabriel Perreault, a produit 8,992 lbs de lait, à 3.74% ou 473 lbs de gras, sous le régime de deux traites quotidiennes, et deux fois par jour de la période de la 2 ans).

Fancy Championne, 228 Wayne, élevée par A te, La Présentation, C de William Bousquet tion, Qué.; s'est qualifiée en 365 jours, sous le régime de deux traites quotidiennes, à 3.82% ou (âge 4 ans).

Silver Acres Belle Alcar père, Montvic Rag A vée par R. Thornté Ont. et propriété de Québec, Qué.; a produit 4661 lbs de lait, à 3.40% ou 4661 lbs de gras, sous le régime de deux traites quotidiennes, durant 365 jours.

Silver Acres Josephine père Montvic Rag A vée par Fred. R. Thornté Ont. et propriété de Québec, Qué.; s'produisant en 365 jours.